

L'Europe freine la lutte contre la fraude sociale

Un arrêt de la Cour européenne de Justice précise que pour les travailleurs étrangers indépendants, la déclaration Limosa est incompatible avec la libre circulation des personnes. Une décision qui ne réjouit pas la Confédération Construction pour laquelle il est inconcevable que l'Europe interdise cet instrument qui n'empêche en rien de venir travailler en Belgique, mais qui vise à lutter contre la fraude.

Dans le secteur de la construction, l'occupation transfrontalière est une réalité bien présente. En 2011, 173.000 déclarations Limosa ont été introduites pour les seuls travailleurs de la construction et les entreprises belges demandent que ce travail transfrontalier soit réglementé car il est fréquent que des travailleurs étrangers viennent travailler au noir ou pour un salaire médiocre en Belgique. Une concurrence qui nuit évidemment au secteur.

Si, à l'heure actuelle, il y a encore du travail dans la construction belge et si l'emploi (c'est-à-dire les ouvriers et employés belges

qui paient des cotisations sociales) est resté relativement stable en 2012, cet emploi ne pourra plus être garanti lorsque notre marché sera envahi par des travailleurs ne respectant pas les règles. Sans oublier que l'harmonisation des statuts d'ouvrier et d'employé doit être réglée cette année. Si aucune mesure de compensation n'est prise, cette harmonisation risque d'entraîner des coûts supplémentaires considérables pour les entreprises de construction, ce qui fragilisera encore plus leur compétitivité.

Et Robert de Mûelenaere, administrateur délégué de la Confédération Construction, ne manque pas de rappeler que ces derniers mois, son organisme s'est imposé comme un partenaire très constructif dans la lutte contre la fraude sociale et fiscale car il est effectivement convaincu que ces pratiques représentent une menace sérieuse pour le secteur. Il demande par conséquent des armes efficaces pour mener cette lutte.

Niveau de ventes historique pour Ceteor

En dépit d'une situation économique morose, la société belge Ceteor, spécialiste des boosters de démarrage, a enregistré en octobre son plus gros chiffre d'affaires mensuel depuis sa création il y a 22 ans. Un chiffre mensuel qui équivaut au chiffre annuel d'il y a dix ans. En cumul sur dix mois de 2012, la hausse de ce chiffre s'élève ainsi à 12,21% par rapport à la même période en 2011.

Hormis la qualité des produits, cette performance s'explique aussi par la mise en place, dès 2008, d'une stratégie de développement intensifiée et ambitieuse pour contrer la crise, soutenue par des investissements importants en R&D, en marketing et en formation du réseau de distribution. Cet esprit d'innovation se reflète par exemple dans la nouvelle gamme de boosters de démarrage Propulstation. Aujourd'hui disponible en versions 12, 24 et 12/24 V, le Propulstation avait, lors de son lancement en 2009, innové sur le marché grâce notamment à sa station de recharge et de rangement inédite. Celle-ci permet en effet une

recharge automatique et maximale du booster aussi bien dans les véhicules d'intervention que dans les garages et les ateliers.

Un autre élément favorable a été le partenariat de Ceteor avec Group Auto qui lui a permis un développement significatif sur le marché français. Group Auto est un des acteurs majeurs de la distribution de pièces de rechange, d'accessoires et de services destinés à l'automobile, au véhicule utilitaire et au poids lourd en France. Ce partenariat devrait en outre permettre à Ceteor de se tailler une place de choix au sein des filiales du groupe présentes dans d'autres pays.

Par ailleurs, la percée de l'entreprise belge dans des segments de marché particuliers, comme l'aviation ou le secteur nautique explique, elle aussi, ses excellents résultats. Enfin, dans le domaine agricole, des partenariats ont été conclus avec le groupe Scar en France depuis juillet 2012 et avec le groupe Tracpièces en Belgique et à l'international depuis octobre 2012.

Vente machines de traitement de sol



Silo 15 à 45 tonnes
avec dosage



Recycleur / mélangeur



Atelier de traitement
Unité sans poussière



épandeuse + malaxeur

VERHAEGHE

Tél. +32 50 27 69 41 / +32 498 92 19 90
Fax +32 50 27 50 63

www.verhaegheproducts.be
info@j-v-b.be